



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 24 novembre 2016

DELIBERATION N° 184/11/2016 : OFFICE DE TOURISME - RAPPORT D'ACTIVITE 2015

L'an deux mille seize, le jeudi 24 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 18 novembre 2016.

Présents Titulaires : 42

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Pauline BLANC à Gaël TABARLY, Jean-Martial DEJEAN à Pierre-Antoine LEVI, Laurence PAGES à Brigitte BAREGES, Gérard ROUTIER à Marc BOURDONCLE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Monsieur, Thierry DEVILLE, Sophie LARAN, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE

Madame Monique VALAT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- le rapport, mentionné à l'article L.1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L.2224-5 ;
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

La régie Office de Tourisme a été créée par délibération en date du 17 décembre 2003. Ses missions principales sont l'accueil et l'information du public, la billetterie (spectacles culturels ou sportifs...), l'organisation de congrès, de visites guidées et de journées découvertes.

En 2015, l'Office de Tourisme :

- ↔ a accueilli 68 545 visiteurs soit + 3 % par rapport à 2014.
- ↔ Intrinsèquement, une baisse des visiteurs nationaux (-10%) mais une nette progression de visiteurs étrangers (+23%) composée d'une forte représentation d'espagnols (22%), de britanniques (20%), belges et néerlandais (15% chacun).
- ↔ est présent sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, Instagram Scoop it, FlickrR, Pinterest) ce qui multiplie les contacts pour assurer la promotion du territoire en temps réel auprès d'une cible 25 - 45 ans.
- ↔ est référencé sur Trip Advisor.
- ↔ dispose d'une documentation variée à destination des visiteurs français et étrangers et des habitants de l'agglomération.
- ↔ a fait participé le personnel à des formations obligatoires dans le cadre de la démarche « Qualité » ; 2 salariés ont obtenu leur diplôme « Valorisation de l'accueil en Midi-Pyrénées ».
- ↔ a participé à de nombreux colloques et séminaires et a été présent sur de nombreuses manifestations.
- ↔ a intensifié ses actions envers les socio-professionnels en créant des partenariats.
- ↔ Chiffre commercial de 60 500 € en 2015 : entrées sites, visites de groupes, restauration...
- ↔ Budget 2015 de l'Office de 377 000 €.

Par arrêté préfectoral n°2014037-0006 en date du 6 février 2014, l'Office de Tourisme du Grand Montauban est classé Office de Tourisme de catégorie I.

Compte tenu de l'importance du document et conformément au règlement intérieur du Grand Montauban, le rapport d'activité 2015 est consultable dans son intégralité sur simple demande au Secrétariat Général du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 15 novembre 2016,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 17 novembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2015 présenté par l'Office de Tourisme.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2015 présenté par l'Office de Tourisme.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

01 DEC. 2016

De sa publication le :

01 DEC. 2016

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 25 novembre 2016

La Présidente,
Brigitte BAREGES

